

POUR

élections professionnelles 8 décembre 2022
 COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
 agent-es de catégorie **C**

**AUGMENTER LES SALAIRES
 GARANTIR ET AMÉLIORER NOS DROITS
 OBTENIR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Cher-e collègue, Le 8 décembre prochain, nous allons élire nos représentant-es à la Commission Administrative Paritaire des agent-es de la Catégorie C. Alors que nos emplois, nos salaires, nos carrières et nos services publics sont attaqués, ce scrutin est très important pour tous et toutes les fonctionnaires. Les agent-es de la catégorie C représentent 75 % des effectifs de la Fonction publique territoriale.

Au quotidien, ils et elles sont en première ligne auprès des usager-es pour assurer les missions dites « essentielles ». Ces missions sont encore trop mal reconnues et considérées : accueil de la petite enfance, entretien ménager ou technique, routes, voirie, ordures ménagères, collèges et lycées, animation, périscolaire, ATSEM, accueil des usagers...

LA FSU TERRITORIALE

revendique et s'engage **POUR**

- défendre les **MÉTIERS** et les **QUALIFICATIONS**
- revaloriser **LES MÉTIERS MAJORITAIREMENT FÉMININS**
- faire rémunérer les **ASTREINTES**, obtenir le paiement de la **NBI** et des **HEURES SUP'**
- défendre les agent-es injustement sanctionné-es, pour faire respecter la **DIGNITÉ PROFESSIONNELLE**
 - défendre la **RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL**
 - obtenir des **FORMATIONS** professionnelles
- l'ouverture annuelle de **CONCOURS** avec un nombre de postes à hauteur des besoins
 - **NOMINATION** des agent-es après réussite à concours ou examen
- des **CRÉATIONS DE POSTES** et améliorer la situation des **AGENT-ES À TEMPS NON COMPLET**
 - faire respecter tous les **DROITS À CONGÉS**
 - obtenir et augmenter les **RÉGIMES INDEMNITAIRES**
 - défendre des agent-es victimes de **HARCÈLEMENT**
 - améliorer les **CONDITIONS DE TRAVAIL**

à quoi sert la CAP ?

Si la loi de 2019 l'a dépossédée des avancements de grade et des promotions internes au profit des Lignes Directrices de Gestion, la Commission Administrative Paritaire continue cependant à émettre un avis pour tout ce qui concerne la carrière des fonctionnaires : refus de titularisation et licenciement pour insuffisance professionnelle, discipline, refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission, révision des comptes rendus d'évaluation professionnelle, refus des demandes de télétravail, examen des refus de certains congés spécifiques...

Attaché-es au respect de l'information, à la transparence et au principe de neutralité, les élu-es de la FSU Territoriale s'opposent au clientélisme, à l'arbitraire et assurent votre défense.

Voter FSU c'est choisir des représentant-es de catégorie C qui défendent vos droits dans la plus grande transparence: «avec la FSU tout est clair!». C'est choisir des collègues qui militent pour un syndicalisme actif, de terrain et qui sait faire des propositions. Voter pour la FSU c'est choisir des candidat-es impliqués dans un syndicat responsable et indépendant.

vos élu-es FSU agissent **POUR**

- vous informer et garantir **VOS DROITS**
- vous garantir **UN MEILLEUR DÉROULEMENT DE CARRIÈRE**
- exiger **L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE** réelle entre les femmes et les hommes
- exiger **LA TRANSPARENCE** pour les promotions et les avancements de grade
 - exiger **DES RATIOS D'AVANCEMENT À 100%**
 - défendre **DES SERVICES PUBLICS TERRITORIAUX**
- la **RECONNAISSANCE DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS**
 - de **MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL**
 - favoriser le **PASSAGE EN CATÉGORIE B**
 - le **REMPLACEMENT** des postes vacants

ATTENTION :
ceci n'est pas un bulletin de vote FSU. Le vote se fait par liste entière, sans rayer ni ajouter de nom.

L'ambition d'un véritable service public local de qualité passe par l'attractivité de la FPT et le respect des agent-es de catégorie C. Les salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications. Les dernières revalorisations ne couvrent même pas l'inflation qui a déjà fait perdre aux agent-es près de 16% de pouvoir d'achat, soit 2 mois de salaire.

la FSU est **POUR**

- l'**AUGMENTATION IMMÉDIATE DE 300 EUROS NETS** du traitement indiciaire
- un **SALAIRE MINIMUM DE 1 800 EUROS NET**
- la **REVALORISATION DES GRILLES INDICIAIRES** de catégorie C
- l'**INDEXATION SUR L'INFLATION** de la valeur du point d'indice
- un **VÉRITABLE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE** qui reconnaisse les qualifications
- une **FORMATION CONTINUE GARANTIE** tout au long de la carrière
- l'**ABROGATION DU JOUR DE CARENCE**
- le retour aux 37,5 années de cotisations **POUR UNE RETRAITE PLEINE ET ENTIÈRE** dès 60 ans
- la reconnaissance de la **PÉNIBILITÉ** des métiers avec une retraite anticipée
- une **PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU** avec la prise en charge de la mutuelle santé et prévoyance par les employeurs



le 8 décembre?
c'est tout vu!
je vote

POUR la FSU!

www.snuter-fsu.fr

SNUTER-FSU / La FSU Territoriale
104 rue de Romain Rolland 93260 LES LILAS
01 41 63 27 59 / contact@snuter-fsu.fr



LA FSU TERRITORIALE

